

**Procès-verbal  
du Conseil d'administration  
de l'Agence régionale  
du Centre-Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture  
numérique  
du 03 février 2023**

Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif  
créé par arrêté préfectoral le 17 août 2005.

Siège social : 24 rue Renan, CS 70031, 37110 Château-Renault

Le trois février deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à l'Hôtel Mercure à Orléans Centre, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du vingt-deux décembre deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

***Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :***

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANNEC-MAURIN ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Magali SAUTREUIL ;

***L'Etat :***

Madame Christine DIACON ; Monsieur Benoît LECERF ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

***Les personnalités qualifiées :***

Madame Julie GAYET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Aurélie JOUBERT ; Madame Cécile LESTRADE ;

***Les représentants du personnel :***

Madame Melissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Brigitte DUPUIS ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Monsieur Patrice LATRON ; Madame Sonia PAREUX ;

**ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Madame Maud BRUN, directrice de la Culture et du Patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Sylvain HEURTEBISE, Directeur général adjoint à l'Éducation, l'Égalité des Chances et la Vie Citoyenne à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 18

- Votants : 24 (dont six pouvoirs)

# ORDRE DU JOUR ET SOMMAIRE DU RAPPORT

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022.....	5
2. Présentation du projet d'orientations culturelles et artistiques à trois ans de Philippe GERMAIN et questions / réponses .....	6
3. Vote au scrutin secret des administrateurs sur la décision de renouvellement du mandat du directeur général .....	10
4. Budget Primitif 2023 .....	12
5. Mise à jour et actualité du tableau des effectifs.....	26
6. Récapitulatif des marchés passés en 2022 .....	30
7. Convention financière 2023 avec la Région Centre-Val de Loire .....	32
8. Information sur la vente de biens mobiliers.....	34
9. Information sur la présence de Ciclic dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux.....	34

## **LISTE DES ANNEXES**

*Annexe 1 : Procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022.*

*Annexe 2 : Bilan de mandat sur la période septembre 2020-septembre 2023 et perspectives de septembre 2023 à septembre 2026.*

*Annexe 3 : Budget Primitif 2023.*

*Annexe 4 : Convention financière 2023 avec la Région Centre-Val de Loire.*

**Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY** est désigné comme secrétaire de séance.

**Madame Julie GAYET**, Présidente de l'Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique, liste les pouvoirs donnés pour ce conseil d'administration.

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022**

Délibération n°01-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

**Madame Julie GAYET** précise que le procès-verbal doit faire l'objet d'une rectification en raison d'une erreur dans l'attribution d'une intervention. L'enregistrement ayant été réécouté, le procès-verbal est donc rectifié en conséquence.

La modification se traduit ainsi :

Texte initial :

*« **Madame Christine FAUQUET** pense qu'il faudrait inviter les départements à rejoindre l'établissement en tant que collectivité.*

***Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** nuance ce point qui nécessite de consulter les personnes publiques de l'établissement. »*

Remplacé par :

*« **Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** indique que quand on parle de coopération avec les départements, ce n'est pas nécessairement dans le cadre d'une "prestation de service". Il s'agit plutôt, puisqu'on est dans le cadre d'un EPCC, d'inviter les départements en tant que collectivités à rejoindre l'EPCC. C'est une démarche qui pourrait être faite avec les autres personnes publiques membres actuelles de l'EPCC. **Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** confirme que cela nécessite de consulter les personnes publiques de l'établissement. »*

### **Après en avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

## **Le conseil d'administration,**

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022 ;

*Votants : 24*

*Pour : 24*

*Annexe 1 : Procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022*

## **2. Présentation du projet d'orientations culturelles et artistiques à trois ans de Philippe GERMAIN et questions / réponses**

Lors du conseil d'administration du 05 décembre 2022, Monsieur Philippe GERMAIN s'est porté candidat au renouvellement de son mandat de directeur général de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire à compter de septembre 2023 et a remis en fin de séance, un bilan du mandat de la direction sur la période septembre 2020-septembre 2023 et les perspectives de septembre 2023 à septembre 2026.

Dans la continuité de cette candidature, Monsieur Philippe GERMAIN sera auditionné lors de la séance du 31 janvier de la manière suivante :

- Présentation de son projet d'orientations culturelles et artistiques à trois ans
- Questions / réponses.

A la suite de cette audition, Monsieur Philippe GERMAIN sortira de la salle afin que les administrateurs puissent procéder au vote.

**Monsieur Philippe Germain** remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence à l'occasion de ce temps un peu solennel de son mandat de directeur. C'est en effet le moment pour lui de s'interroger à titre personnel afin de savoir pourquoi il postule, de mesurer avec le Conseil le chemin parcouru, de dresser enfin les perspectives pour le prochain mandat, si les administrateurs lui redonnent leur confiance.

Dans ce cadre, Monsieur Philippe GERMAIN a rédigé un document qui a été remis aux membres du conseil d'administration afin de dresser ce bilan et ses perspectives.

Le bilan de son mandat se fait sous le sceau d'une crise sanitaire que la structure a dû gérer, comme de nombreux autres acteurs : pendant cette crise, Ciclic a eu la volonté de maintenir un service public pour l'ensemble des usagers (professionnels, citoyens, jeunesse...) par un certain nombre d'actions de solidarité qui ont permis de maintenir un lien effectif sur le territoire, même si ce lien n'était plus physique. Ciclic a ainsi continué à être présente, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de soutien adaptés à la situation (projections, programmations en ligne, dispositifs d'éducation en distanciel...).

Ce que **Monsieur Philippe GERMAIN** retient également de ces trois années est que Ciclic reste un laboratoire de recherche autour de l'action culturelle et par là même, l'agence est toujours en capacité de s'interroger sur ses dispositifs pour les faire évoluer, voire en inventer de nouveaux pour être toujours en correspondance avec les évolutions du secteur (dispositif *des livres et des voix*, travail avec les EHPAD, ateliers Ciclic livres...). L'établissement est dans la transformation mécanique en fonction de l'évolution du secteur et de la réalité du terrain, en coopération avec les acteurs professionnels, les dispositifs de diffusion, les acteurs socio-culturels...

**Monsieur Philippe GERMAIN** explique que Ciclic travaille sur deux jambes :

- ✓ La présence territoriale d'une part (cinémobiles, dispositifs autour de la jeunesse, de découvertes de la littérature, de découvertes documentaires...)
- ✓ Le soutien à la création d'autre part : de nombreux films présents aux César sont ainsi soutenus par Ciclic. Il ajoute que l'agence ne se revendique plus comme un simple guichet mais elle accompagne les acteurs de ces secteurs.

Aujourd'hui, la Région Centre-Val de Loire est un territoire attractif pour le secteur. Le territoire se développe grâce à la culture.

**Monsieur Philippe GERMAIN** se réjouit également de la structuration de l'agence avec une équipe de direction qui prend ses marques, une instance de dialogue social mise en place pour évoquer, avec les collaborateurs, les problèmes de charges de travail, d'accompagnement... Il tient également à souligner le travail mis en place avec les administrateurs, dont les séminaires permettent à ces derniers de s'approprier l'établissement.

**Monsieur Philippe GERMAIN** insiste aussi sur le pacte de confiance budgétaire sur 3 ans mis en place avec les administrateurs et les personnes publiques (Etat et Région).

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que « l'outil Ciclic » est un outil qui se veut un point de développement des stratégies et des politiques portées par la Région et l'Etat, sur le plan national et international. S'il est par ailleurs important de faire une politique ancrée sur un territoire, il devient essentiel que cette politique soit ouverte sur l'international. C'est ce que fait Ciclic aujourd'hui, en incitant les opérateurs et les filières à se penser dans une économie globalisée.

Le bilan est donc plutôt positif.

Dès lors, lorsque **Monsieur Philippe GERMAIN** réfléchit à la raison pour laquelle il a envie de continuer, il considère qu'il y a désormais des défis auxquels il faut répondre : passer de la gestion de l'urgence à la gestion d'une crise, voire des crises (crise climatique, économique, sociale, mais aussi sociétale avec des problèmes qui peuvent nous interroger comme la multiplication des écrans, l'émergence de nouveaux opérateurs un peu dominants...). Une agence comme celle de Ciclic doit s'adapter et s'interroger par rapport à ces crises, pour toujours développer un mécanisme de solidarité.

Ce principe de transformation comporte plusieurs axes :

- Construire des parcours citoyens avec l'ensemble des collectivités territoriales, pour qu'à chaque page de sa vie ou à chacune de ses aspirations professionnelles ou personnelles, le citoyen trouve des réponses grâce à la coopération entre ces personnes publiques ;
- Encourager la participation des citoyens dans la définition du projet et du programme culturel ;
- Accompagner les acteurs culturels dans la prise en compte écologique : comment est-ce que l'on « décarbone » la culture ? Il s'agit de réfléchir à la sur-production, la sur-consommation, la sur-diffusion, à ralentir pour donner du temps au temps, à envisager de l'éco-conditionnalité dans les attributions d'aides... La structure doit également s'engager dans une démarche RSE... Il est enfin important également de réfléchir à l'accompagnement des talents féminins pour les inciter à postuler à nos dispositifs, à les faire se sentir légitime.

Au-delà de ces axes, il reste toujours le principe de continuité : poursuivre les accompagnements en place, le soutien à la production et à la création, réfléchir à des coopérations, poursuivre le développement des industries créatives et culturelles sur le territoire, avec l'appui des métropoles (réponse à des Appels à Manifestations d'Intérêt dans le cadre de France 2030), réfléchir à la question de la solidarité avec les aînés, avec la jeunesse (la question des écrans est ainsi centrale : comment rendre les jeunes citoyens actifs devant les images, leur permettre d'être des acteurs en réaction...)...

**Madame Julie GAYET** remercie Monsieur Philippe GERMAIN pour cette présentation. Elle partage ce projet d'orientations.

**Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY** est sensible à beaucoup de notions présentes dans le projet, notamment celle de parcours culturels. Il ajoute que la vraie force au sein de Ciclic est d'aborder aussi bien l'image et le livre, car la pratique des gens est véritablement trans-média, il y a donc quelque chose de très cohérent dans le travail de l'agence et dans ses missions.

Il souhaite par ailleurs comprendre comment travailler en amont sur la mise en valeur des talents féminins : concrètement, Monsieur Philippe GERMAIN a-t-il une idée sur la façon d'inciter ces talents à s'exprimer ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond que l'on constate en effet au moment des dépôts des dossiers que les talents féminins sont minoritaires, comme si les femmes ne s'autorisaient pas à le faire, ne se sentaient pas légitimes. Il faut donc travailler sur la détection de ces talents, avec notamment des rencontres avec les producteurs. **Monsieur Philippe GERMAIN** pense que la clé réside dans un accompagnement avant le dépôt des dossiers. Cela peut passer par des réseaux notamment (lycéens au cinéma, centres de quartiers...), un travail de réflexion avec des organisations professionnelles (collectif 50/50...), par du repérage...

**Madame Julie GAYET** fait le rapprochement avec Les Femmes s'Animent, plus spécifiquement sur l'animation, qui ont avancé depuis 10 ans sur ces sujets, de même que le collectif 50/50 qui a notamment renouvelé son CA récemment. L'idée pourrait être d'organiser une rencontre pour s'en inspirer.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que l'idée maîtresse est la parité notamment dans les attributions.

**Madame Christine DIACON** demande à Monsieur Philippe Germain quel regard il porte sur lui-même en tant que directeur, compte tenu de son expérience en la matière, et sachant qu'il se trouve à la confluence entre l'Etat et la Région qui sont les membres fondateurs, la volonté du conseil d'administration et ses administrateurs, l'équipe dont il assure le pilotage et les partenaires culturels. Quels sont les axes personnels sur cette mission de direction qui pourraient être mis en avant ? Qu'est-ce qui est encore perfectible ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** indique apprécier particulièrement dans sa mission le fait d'être en collaboration et en réflexion avec les personnes publiques et les personnalités qualifiées. Il se considère comme un animateur de territoire et d'un laboratoire de recherche de l'innovation des politiques publiques. Il ne se voit pas comme un simple « service culturel bis » d'une Région ou de l'Etat.

Il indique avoir un sens viscéral du service public : il est essentiel pour lui de permettre à tous les citoyens d'avoir accès au service public culturel. La question qu'il se pose depuis des années est de savoir comment, avec la compétence partagée de la culture, chacun s'en saisit pour construire le « nous », comment mettre en place la coopération à l'instar de Ciclic, et comment lui-même, en tant que directeur, trouve-t-il sa place dans cette coopération ? Il faut selon lui créer et construire une politique partagée et la question du décloisonnement est importante.

Cela passe également par la mise en place de séminaires, avec les administrateurs mais aussi des collaborateurs pour qui il faut renforcer le sens de leur action. Il s'agit également de développer l'évaluation en donnant des éléments de compréhension de ces services culturels.

**Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY** demande si Monsieur Philippe GERMAIN peut développer cette question de l'évaluation ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond qu'il s'est rendu compte qu'il faut donner régulièrement à voir les bilans des actions de Ciclic, c'est dans cet esprit qu'est construit le rapport d'activité : à quoi cela sert ?

**Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** demande comment Monsieur Philippe GERMAIN se projette sur la question de la communication, à la fois concernant la visibilité de l'Agence mais aussi concernant les enjeux de cette communication pour les partenaires ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** pense aujourd'hui que la structure est très forte en termes de contenus et de savoirs-faire mais que la communication reste largement perfectible. Aujourd'hui, il faut travailler sur un plan de communication annuel à travers des focus. Il faut créer les conditions d'une appropriation de l'action pour Ciclic et les administrateurs publics.

**Monsieur Philippe GERMAIN** pense à un lancement de saison avec les administrateurs publics. Il faut que ces derniers aient les moyens d'utiliser cette communication.



**Monsieur Joël HAFKIN** constate en effet que les gens ne connaissent pas l'action de Ciclic. Ne serait-ce qu'un document simple de type flyer aurait été nécessaire.

**Madame Julie GAYET** précise, à la décharge de Monsieur Philippe GERMAIN, que des difficultés en interne ont empêché cette progression de la communication. Les choses vont désormais s'accélérer.

**Monsieur Philippe GERMAIN** confirme que c'est assez terrible de constater l'absence de communication face aux nombreux succès de Ciclic qui ne sont pas suffisamment mis en valeur.

**Monsieur Joël HAFKIN** demande ce qu'entend Monsieur Philippe GERMAIN par développement à l'international ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond qu'il y a un co-développement international à mettre en place. Cela passe par le fait d'accompagner les auteurs à Trieste, d'accueillir des auteurs du Monde entier... Il faut se penser dans un système européen et du Monde, c'est aussi cela la force de Ciclic.

**Monsieur Bruno GENINI** demande où en sont les projets autour de France 2030 ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise que les dossiers doivent se développer. Aujourd'hui les conditions à réunir sont prêtes, avec les lieux Totem sur Blois, Tours et Orléans. Maintenant un accompagnement politique doit se mettre en place, à travers un appel à manifestation d'intérêt notamment... Il manque aujourd'hui l'engagement politique sans lequel le projet ne peut pas avancer.

**Madame Julie GAYET** précise que l'on a fait venir des partenaires extérieurs également.

**Madame Karine GLOANEC-MAURIN** remercie Monsieur Philippe GERMAIN pour sa présentation, dans laquelle des échos se font sentir avec les compétences et expériences de celui-ci : la dynamique partagée, le soin au territoire, la coopération... Elle salue ainsi le travail mené.

Quand un établissement public comme Ciclic renouvelle une direction, la situation dans laquelle il se trouve et les différentes crises ne peuvent pas être occultées. De nouveaux modèles sont à inventer : Monsieur Philippe GERMAIN a-t-il des souhaits pour que les choses évoluent (équipes, coopérations dans les secteurs du livre et du cinéma...) ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond que ce qui est important, c'est le travail et le réseau avec les professionnels. C'est le cas d'un certain nombre de collectifs qui se créent (libraires par exemple) et des coopérations.

Aujourd'hui, on accompagne des professionnels qui grandissent et qui ont des besoins nouveaux, il faut donc travailler sur des nouveaux modèles (fonds de garantie, fonds de dotation...). Cela ne pourra pas se faire sans une volonté des professionnels sur le territoire de sortir de leur cadre d'intervention propre.

**Madame Delphine BENASSY** voit bien comment ce projet ambitionne de prendre à bras le corps les défis d'aujourd'hui. Comment Monsieur Philippe GERMAIN souhaite-t-il embarquer les acteurs dans la transition écologique, comment réduire leur empreinte ?

Par ailleurs, elle confirme que le fait d'associer de façon plus forte les acteurs dans la méthodologie de construction des dispositifs culturels correspond à une évolution de la Région. Cela demande un changement dans la méthodologie de l'agence autour de sa construction des dispositifs.

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond qu'un levier consiste dans un dialogue avec la filière. Des webinaires ont été mis en place sur l'éco-production : il faut par exemple ralentir le mouvement de production et de création des livres et des films. Cela passe aussi par l'adhésion à des chartes, il faut mieux réfléchir à la responsabilisation autour des films, autour des conditions de recyclage, de transport... Cela prend du temps. Il y a aussi des leviers sur les dispositifs de soutien. Le mouvement « slow » doit se mettre en place. Il est nécessaire aujourd'hui.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que l'agence a déjà anticipé cela pour soutenir des œuvres bien écrites, bien financées et bien diffusées.

Il précise que ce travail de prise de conscience écologique se fait aussi au niveau des salariés de l'agence.

C'est une vraie méthodologie à installer, des audits, réunir des citoyens, développer un dispositif de suivi... Cela demande du temps, des moyens et le droit à l'expérimentation. On doit travailler en amont avec des structures intermédiaires (éducation populaire, Ligue de l'enseignement...). On développera alors beaucoup plus le participatif.

**Madame Julie GAYET** précise que l'équipe de Ciclic a fait un séminaire de sensibilisation à la question et le nouveau cinémobile se veut moins polluant.

**Monsieur Philippe GERMAIN** explique que la prochaine étape pour les cinémobiles est de passer à des moteurs hydrogènes, mais ils ont un coût.

**Monsieur Philippe GERMAIN** sort de la salle pour le déroulement du vote par les administrateurs.

**Madame Julie GAYET** fait un aparté concernant la révision des statuts et la nécessité de mettre en place un séminaire pour évoquer ces questions.

**Madame Christine DIACON** indique que le séminaire des administrateurs permet une autre forme d'approfondissement des problématiques de l'Agence qu'elle salue. Elle précise qu'en revanche, pour l'instant, les statuts font l'objet d'une phase de dialogue entre les membres fondateurs que sont l'Etat et la Région. Elle invite à ce que d'autres sujets d'actualité puissent être abordés lors d'un prochain séminaire des administrateurs notamment les problématiques budgétaires ou la communication de l'agence.

**Madame Julie GAYET** insiste également sur la communication de l'agence.

### **3. Vote au scrutin secret des administrateurs sur la décision de renouvellement du mandat du directeur général**

Délibération n°02-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la procédure de renouvellement du mandat du directeur général, Philippe GERMAIN.

Conformément à l'article 42 du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire, les administrateurs doivent se prononcer sur ce renouvellement par un vote à bulletin secret.

Faute de dispositions particulières dans le règlement intérieur du conseil d'administration, et conformément à la délibération du 26 septembre 2022, la majorité des 2/3 des personnes présentes ou représentées est requise pour acter le renouvellement de Philippe GERMAIN à son poste.

A l'occasion du conseil d'administration du 05 décembre, Monsieur Philippe GERMAIN a remis aux administrateurs présents son bilan de mandat de direction et les perspectives de septembre 2023 à septembre 2026. Ce document avait aussi fait l'objet d'un envoi mail aux administrateurs absents, et se trouve annexé au présent rapport.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous propose de vous prononcer à bulletin secret sur cette proposition.

Les mentions suivantes seront précisées sur les bulletins :

- OUI pour le renouvellement ;

- NON pour le renouvellement ;

Toute enveloppe comportant deux bulletins ou un bulletin raturé entrainera une abstention.

**Monsieur Philippe GERMAIN étant sorti de la salle,**

**Madame Annaïck LE RU** explique la méthodologie du vote.

**Madame Christine FAUQUET et Monsieur Joël HAFKIN** se portent volontaires pour procéder au dépouillement des bulletins avec le personnel administratif.

**Après en avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

**Le conseil d'administration,**

**Décide après un vote à bulletin secret, à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés :**

- De renouveler le mandat de Monsieur Philippe GERMAIN pour une durée de trois ans à compter du 14 septembre 2023 ;

*Abstention : 1*

*Suffrages exprimés : 24*

*Pour : 22*

*Contre : 2*

**Monsieur Philippe GERMAIN** remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance renouvelée. Il réitère son envie de poursuivre le travail entamé depuis ces dernières années. Il est important pour lui de savoir les administrateurs à ses côtés puisque le « faire ensemble » est essentiel. Il remercie également Madame Julie GAYET pour avoir rejoint le Conseil et pour en assurer la présidence. Il remercie la Région et l'Etat de leur présence ainsi que les personnalités qualifiées. Il souhaite enfin remercier tout particulièrement Madame Annaïck LE RU qui le supporte au quotidien. Leur complicité professionnelle lui est particulièrement précieuse.

*Annexe 2 : Bilan de mandat sur la période septembre 2020-septembre 2023 et perspectives de septembre 2023 à septembre 2026.*

Avant d'aborder le budget primitif, le séminaire est évoqué. Une date du 20 mars était proposée qui doit être ré-interrogée. Le séminaire ne peut se tenir sur les statuts puisque le travail est en cours avec l'Etat et la Région.

**Madame Julie GAYET** insiste sur sa volonté de voir se tenir ce séminaire.

#### **4. Budget Primitif 2023**

Délibération n° 03-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

#### **Exposé des motifs**

Ce budget primitif 2023 s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 5 décembre 2022. Il constitue une étape particulière dans la trajectoire budgétaire de l'agence Ciclic et s'inscrit dans la continuité des travaux de la saison 2018/2019 notamment sur un pacte de confiance budgétaire. La maîtrise budgétaire de l'agence a toujours été une exigence de la direction et du conseil d'administration depuis la création de l'établissement.

Au cours de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en décembre dernier, les aléas liés à la réalisation de ce budget primitif ont été portés à la connaissance du conseil d'administration.

Il est ici proposé au conseil d'administration d'approuver ce budget primitif dans la perspective du budget supplémentaire de l'agence qui sera soumis à l'approbation des administrateurs lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Cette délibération interviendra après le vote du compte administratif concernant l'exercice 2022. Lors de cette séance, la décision du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat 2022 permettra d'ajuster le budget de l'agence pour l'année 2023.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'agence Ciclic doit sereinement, au cours de l'année 2023, explorer toutes les hypothèses d'évolution de son budget tant en dépenses qu'en recettes. C'est pour éviter les éventuels points de rupture budgétaire, qu'il est proposé d'approuver aujourd'hui ce budget primitif qui marquera le début d'une réflexion approfondie et responsable sur les contraintes et les possibilités budgétaires dans les prochaines années. Cela permet au conseil d'administration d'ouvrir une nouvelle séquence de travail autour de la trajectoire budgétaire de l'agence à partir de 2024 et ce, au moins sur une durée de 5 ans (2028).

Cette démarche générale vise à rechercher un équilibre entre les statuts de l'agence, le programme stratégique pluriannuel de l'établissement, la convention pluriannuelle d'objectifs, le projet d'orientations artistiques et culturelles du directeur général ainsi que les ressources humaines et logistiques nécessaires au fonctionnement et à la mise en œuvre du projet de l'agence et les moyens financiers mobilisables et à mobiliser chaque année.

## PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif 2023 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture s'élève à 8 008 658 € et se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	669 901,86	706 128,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	36 226,14	0,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>706 128,00</b>	<b>706 128,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	7 302 530,00	7 302 530,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 302 530,00</b>	<b>7 302 530,00</b>

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	<b>8 008 658,00</b>	<b>8 008 658,00</b>
-----------------------------	---------------------	---------------------

Pour rappel le budget primitif 2021 de l'agence s'élevait à 8 643 035 € (2 107 595 € en investissement et 6 535 440 € en fonctionnement) et celui de 2022 s'élevait à 8 727 983 € (1 511 608 € en investissement et 7 216 375 € en fonctionnement). Les montants de ces budgets étaient donc très supérieurs à celui proposé aujourd'hui en raison d'une section d'investissement largement impactée par l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exploitation 2022 sera constaté au compte administratif 2022 (présenté en mai prochain) et intégré au budget supplémentaire 2023 à l'occasion du prochain conseil d'administration.

Les éléments présentés ci-dessous sont conformes à ceux intégrés à la construction du rapport d'orientation budgétaire sauf exception précisée.

## Produits

**Chapitre 013 (Atténuation de charges)** : il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux (25 720 €), auparavant inscrits au chapitre 75.

**Chapitre 70 (Produits de services)** : il s'agit des recettes propres générées par les activités de l'agence. Son montant (752 980 €) est largement supérieur aux éléments présentés dans le cadre du ROB 2023.

Pour rappel au budget 2022, 528 385 € de crédits étaient inscrits à ce chapitre.

On trouve notamment dans ce chapitre les recettes suivantes :

- Cinémobile : conformément aux éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires avec un retour à la normale attendu uniquement à compter de 2024, la prévision de recettes pour 2023 est la suivante :
  - La billetterie : 203 000 €.  
Au 31 décembre 2022, la billetterie du Cinémobile a enregistré 175 120 € de recettes au 5 décembre 2022 pour 53 437 spectateurs dont 18 174 scolaires de fréquentation annuelle.
  - La location du Cinémobile : 100 000 €. Seulement 60 000 € étaient inscrits dans le cadre du ROB 2023.  
Au 31 décembre 2022, les recettes de location du Cinémobile s'élevaient à 27 600 € pour l'année 2023.
- Ciclic Animation : 88 900 € pour la location des espaces de travail et des logements (78 000 € prévus au BP 2022 et 68 200 € constatés au 31 décembre 2022).
- Patrimoine : 40 000 € pour la vente d'images (30 000 € prévus au BP 2022 et 37 800 € constatés au 31 décembre 2022).
- Les 118 970 € figurant au chapitre 70 sur le pôle éducation artistique et culturelle correspondent à la participation des établissements scolaires ou autres partenaires hors temps scolaires aux ateliers mis en œuvre par l'agence Ciclic. Il s'agit de remboursements de frais engagés par l'agence pour ces ateliers. 77 976 € étaient constatés au 31 décembre 2022.

## Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

### AIDES A LA CREATION

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle :
  - 1 500 000 € de la Région Centre-Val de Loire.
  - 614 000 € du CNC. Il s'agit d'une hypothèse de travail du maintien de la subvention perçue en 2022.
  - 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.
- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

*Reconduction de la politique régionale en faveur des éditeurs, résidences d'auteur et auteurs associés :*

- 225 000 € de la Région Centre-Val de Loire (78%)
- 40 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (11%)
- 30 000 € du CNL (11%). Une augmentation de la participation du CNL de 10 000 € est prévue conformément aux échanges de l'année dernière sur le sujet. Cet élément n'était pas intégré à la construction du ROB.

### *Atelier Ciclic Livre, soutien à la jeune création littéraire*

Suite à l'expérimentation menée en 2022, il s'agit de la reconduction de ce dispositif financé comme suit :

- 25 000 € de la Région Centre-Val de Loire ;
- 10 000 € de la DRAC Centre-Val de Loire ;
- 8 000 € de fonds privés (SOFIA).

### *Soutien aux libraires dans le cadre de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic Centre-Val de Loire :*

- 70 000 € du CNL (70 %)
- 20 000 € de la Région Centre-Val de Loire (20 %)
- 10 500 € de la DRAC (10 %).

## **ACTIONS ET MOYENS GENERAUX**

- Contribution de la **Région Centre-Val de Loire** au fonctionnement : 2 684 500 € (soit 2 434 500 € hors aides à la création livre), incluant 50 000 € en faveur de l'animation des filières image et livre.

Cette somme intègre la subvention suivante de la Région (convention à venir) :

- 12 000 € pour la participation au financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles ;
- Contributions de **l'Etat** : 794 000 €, hors produits constatés d'avance en 2022 (102 900 €), et hors aides directes au livre et à l'image

### **CNC :**

A ce stade les subventions du CNC, hors fonds d'aide, inscrites dans la convention financière sont reconduites à l'identique sur l'année 2023, et s'élèvent à 148 400 € (hors PCA 2022) :

- Panorama des interventions territoriales : 10 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 40 000 €
- Fonctionnement de la résidence de cinéma d'animation : 50 000 €
- Financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles : 8 400 €
- Education à l'image : 20 000 €

L'agence bénéficie d'autres subventions attribuées par le CNC :

- Ateliers autour de l'écriture scénaristique pour les jeunes : 27 000 € (produits constatés d'avance en 2022)
- Formation des jeunes volontaires en service civique pour le programme Cinéma et citoyenneté : 5 400 € (produits constatés d'avance en 2022)
- Prime art et essai perçue pour l'exploitation du Cinémobile : 15 000 €

### **CNL :**

Aucune subvention du CNL n'est prévue en dehors des aides à la création livre.

## **DRAC Centre-Val de Loire :**

- Contribution prévisionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire de 683 700 € à ce stade (avec les produits constatés d'avance et hors aides au livre, 61 000 €). Le montant de la subvention 2022 de la DRAC hors aides au livre était de 703 200 € en 2022.

Détail de la contribution de la DRAC Centre-Val de Loire (redéploiement de certains crédits vers l'éducation à l'image) :

- Missions générales autour du livre (dont animation de la filière livre) : 250 000 €
  - Missions des archives patrimoniales : 45 000 € dont 15 000 € issus du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels du ministère de la Culture sous réserve de l'examen des actions 2022 et d'éventuelles perspectives de développement en 2023
  - Missions générales autour de l'éducation : 388 700 €
    - dont 238 200 € sur l'image :
      - Missions autour de l'éducation à l'image : 86 000 € ;
      - Actions spécifiques en matière d'éducation à l'image (152 200 €) :
        - Ateliers de pratiques artistiques en temps scolaire : 45 500 € ;
        - Edition du site UPOPI : 17 000 €
        - Coordination régionale Passeurs d'image : 51 700 € ;
        - Coordination régionale du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma : 34 000 € ;
        - Coordination collège au cinéma dans le Cher : 4 000 € ;
    - et 150 500 € sur le livre et la littérature :
      - Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui : 50 000 €
      - Subvention exceptionnelle complémentaire à l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du livre : 30 000 €
      - Jeunes en librairie : 70 500 € (produits constatés d'avance 2022).
- Subventions des **communes** :
    - Adhésion des communes au Cinémobile : 72 500 €
    - Subvention pour le fonctionnement de Ciclic Animation de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 51 300 €
  - Subventions du **Conseil départemental** d'Eure-et-Loir (20 000 €) : il s'agit de la poursuite d'actions autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire à travers des actions de médiation et de sensibilisation aux images.
  - **Autres organismes** :
    - Métiers culture (crédits de la direction de la formation professionnelle de la Région Centre-Val de Loire), 33 500 € pour des actions de formation professionnelle dans les domaines du livre et de l'image, dans la continuité des actions menées par l'agence depuis ces dernières années.
    - Fonds structurels européens (FEDER), 50 000 € pour l'accompagnement des filières image et livre sur le territoire.
    - Paris 2024, 20 000 €

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront l'occasion, à travers les Olympiades culturelles portées par le Comité d'organisation des JO (COJO), de faire des liens entre les arts et le sport. Une coopération est développée avec Ciclic Centre-Val de Loire autour de cette ambition commune. Elle s'incarne à travers une convention de coopération déclinée autour de 3 axes :

- un programme de courts métrages dédié à la thématique du sport pour le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, auquel sont associés des coordinations régionales (Ile de France, Paris et Bretagne) et des partenaires nationaux (CNC et l'Agence du court métrage), et qui sera diffusé sur l'année scolaire 2023/24.
- un numéro du webmagazine Upopi dédié à la thématique du sport, qui sera mis en ligne septembre 2023.
- une contribution commune au cycle cinéma des *Rendez-vous de l'Histoire* de Blois, en lien avec les films amateurs collectés en région Centre-Val de Loire.



**Chapitre 77 (Produits exceptionnels)** : il s'agit des recettes prévisionnelles issues du mécénat (65 500 €), soit 15 000 € de plus que dans les inscriptions du ROB 2023.

**Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)** : il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat (378 260 €).

## Charges

**Chapitre 011 (charges à caractère général)** : ce chapitre représente près de 19 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux BP des années précédentes.

**Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** : ce chapitre représente 38 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux budgets des années précédentes.

**Chapitre 022 (dépenses imprévues)** : il s'agit ici de se donner les moyens d'une réactivité suffisante en cas de difficultés à anticiper certaines dépenses (3 000 €).

**Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)** : les dotations aux amortissements de nos immobilisations seraient de 505 875 €.

**Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** : ce chapitre regroupe les subventions versées dans le cadre des fonds d'aide livre et image ainsi que les droits d'auteur. Il représente 36 % des charges de fonctionnement, soit un niveau équivalent aux dernières années.

**Chapitre 67 (charges exceptionnelles)** : il s'agit principalement de disposer de crédits si l'agence devait constater l'annulation de titres réalisés sur des exercices antérieurs.

Présentation par chapitre :

		Alloué 2022		BP 2023			Variations Alloué 2022 / BP 2023	
		Montant	% sur section	RAR 2022	Montant	% sur section	N - (N-1)	%
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	286 100,00	18%		374 030,00	53%	87 930,00	31%
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	315 000,00	20%		2 500,00		-312 500,00	
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	2%		30 000,00	4%	0,00	0%
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	65 835,25	4%	7 373,85	40 785,00	7%	-17 676,40	-27%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	165 876,88	11%	7 840,41	222 586,86	33%	64 550,39	39%
chapitre D 23	Immobilisation en cours		0%				0,00	
<i>Opérations Total des opérations d'équipement</i>		<i>698 796,00</i>		<i>21 011,88</i>			<i>-677 784,12</i>	
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	496 008,13	32%			0%	-496 008,13	-100%
chapitre R024	Produit des cessions	37 000,00			33 000,00		-4 000,00	
chapitre R 040	Opé.d'ordre de transferts entre sections	383 100,00	25%		505 875,00	72%	122 775,00	32%
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	315 000,00	20%			0%	-315 000,00	
chapitre R 13	Subventions d'investissement	300 500,00	19%		137 253,00	19%	-163 247,00	-54%
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	2%		30 000,00	4%	0,00	0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 561 608,13</b>			<b>706 128,00</b>		<b>-855 480,13</b>	<b>-55%</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 561 608,13</b>			<b>706 128,00</b>		<b>-855 480,13</b>	<b>-55%</b>
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 661 005,75	22%		1 380 030,00	19%	-280 975,75	-17%
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 896 875,00	38%		2 804 495,00	38%	-92 380,00	-3%
chapitre D 022	Dépenses imprévues	3 000,00	0%		3 000,00	0%	0,00	0%
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	383 100,00	5%		505 875,00	7%	122 775,00	32%
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	2 619 845,00	35%		2 608 630,00	36%	-11 215,00	0%
chapitre D 66	Charges financières	500,00	0%				-500,00	
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 750,00	0%		500,00	0%	-2 250,00	-82%
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	1%				-1 000,00	
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	350 250,75	5%		0,00	0%	-350 250,75	0%
chapitre R 013	Atténuations de charges	2 000,00	0%		25 720,00	0%	23 720,00	1186%
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	286 100,00	4%		374 030,00	5%	87 930,00	31%
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	528 385,00	7%		752 980,00	10%	224 595,00	43%
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 261 880,00	83%		6 084 300,00	83%	-177 580,00	-3%
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	24 460,00	0,3%		0,00	0%	-24 460,00	-100%
chapitre R 77	Produits exceptionnels	115 000,00	1,5%		65 500,00	1%	-49 500,00	-43%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>7 568 075,75</b>			<b>7 302 530,00</b>		<b>-264 545,75</b>	<b>-4%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>7 568 075,75</b>			<b>7 302 530,00</b>		<b>-264 545,75</b>	<b>-4%</b>
Total des dépenses		9 129 683,88			8 008 658,00		-1 121 025,88	-12%
Total des recettes		9 129 683,88			8 008 658,00		-1 121 025,88	-12%



## PÔLE PATRIMOINE

DEPENSES		Alloué 2022	BP 2023	RECETTES		Alloué 2022	BP 2023
PATRIMOINE				PATRIMOINE			
chapitre D 011	Charges à caractère général	95 150,00 €	89 390,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	500,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	265 430,00 €	265 550,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	3 250,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 600,00 €	48 600,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00 €	17 300,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 400,00 €	40 000,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	319 200,00 €	331 990,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>254 200,00 €</i>	<i>266 990,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>45 000,00 €</i>	<i>45 000,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	3 580,00 €	0,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	27 000,00 €	15 000,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
	<i>Total</i>	<i>413 680,00 €</i>	<i>407 540,00 €</i>		<i>Total</i>	<i>413 680,00 €</i>	<i>407 540,00 €</i>

## FONCTIONS SUPPORT

DEPENSES		Alloué 2022	BP 2023	RECETTES		Alloué 2022	BP 2023
FONCTIONS SUPPORT				FONCTIONS SUPPORT			
chapitre D 011	Charges à caractère général	322 440,75 €	185 930,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	213 006,75 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	591 795,00 €	605 550,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	6 180,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	3 000,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00 €	3 470,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €	43 160,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	166 680,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	11 466,00 €	6 000,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	734 925,00 €	667 310,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>717 925,00 €</i>	<i>667 310,00 €</i>
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		0,00 €		<i>dont Etat</i>	<i>17 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	6 070,00 €	0,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
	<i>Total</i>	<i>956 801,75 €</i>	<i>843 640,00 €</i>		<i>Total</i>	<i>956 801,75 €</i>	<i>843 640,00 €</i>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### CHARGES

Cette section diminue par rapport à l'année précédente après l'acquisition d'une unité Cinémobile en 2021 et la mise en œuvre des restes à réaliser de cette opération en 2022.

Pour autant, conformément au ROB, le programme annuel d'investissement est en augmentation en raison de problématiques d'infrastructure informatique à mettre à jour. Il s'élève à 215 735 € (cf page suivante).

Les restes à réaliser s'élèvent à 36 226,14 €.

Il convient de noter également une inscription de 2 500 € sur le chapitre 041 afin de permettre le remboursement d'une partie de l'acompte de subvention d'investissement versé par la Région en 2021 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de courriers et de parapheur électronique. En effet, la dépense correspondante et réalisée fin 2022 s'est avérée moins importante que celle initialement prévue et un prorata a dû être réalisé par la Région Centre-Val de Loire.

### PRODUITS

Pour 2023, les recettes prévisionnelles inscrites sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations dont le montant est estimé à 505 875 € ;

S'agissant des subventions d'investissement, les prévisions sont les suivantes :

- pour **la Région Centre-Val de Loire** :
  - o une subvention de 80 000 € pour le programme d'équipement de l'agence;
- pour le **CNC** :
  - o Une subvention de 15 000 € pour l'achat d'une librairie LTO 8 au pôle patrimoine
  - o Une subvention de 42 253 € du CNC pour le renouvellement de l'unité cinémobile, dans le cadre de l'aide automatique.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il est proposé de procéder au vote par chapitre du budget primitif 2023 annexé au présent rapport.

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise que ce budget s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du 05 décembre dernier ainsi que le pacte de confiance budgétaire avec l'Etat et la Région. Il est important de situer ce budget dans cette perspective de maîtrise budgétaire pluriannuelle. C'est aussi dans cet esprit que l'on travaille à la rénovation des statuts à travers les contributions budgétaires.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que ce budget sera consolidé avec le budget supplémentaire du mois de juin et l'affectation du résultat 2022. L'équilibre est également trouvé à travers la recherche de financements, de partenariats...

**Madame Annaïck LE RU** présente les éléments du budget primitif 2023. Pour la plupart, ces éléments sont conformes à la présentation budgétaire de décembre. Aujourd'hui le résultat 2022 est évalué à un peu plus de 266 000 €, dont environ 20 000 € fléchés sur les aides à l'économie du livre non consommés l'an dernier.

Concernant les recettes, **Madame Annaïck LE RU** évoque la fréquentation des cinémobiles. La fréquentation scolaire est plus importante que les années précédentes. Elle apporte une précision sur le travail avec la nouvelle trésorerie de Joué-lès-Tours, puisque les recettes ont été arrêtées au 05 décembre et non au 20 décembre comme les années précédentes.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que la baisse de la fréquentation des cinémobiles est de l'ordre de 15 à 17 %, moins importante que dans les salles de cinéma au niveau national. Le public est resté attaché aux cinémobiles.

Concernant le patrimoine, il y a un vrai potentiel de vente d'images qui peut être plus automatisée grâce au site internet *mémoire.ciclic.fr*.

**Monsieur Philippe GERMAIN** confirme qu'il faut en effet développer une démarche active et prospective vers les documentalistes et réalisateurs.

**Madame Julie GAYET** précise que la qualité du site internet a été largement saluée lors du premier festival de cinémathèque de films amateurs européens (Les Inédits). Il convient donc de le faire savoir.

**Madame Annaïck LE RU** évoque les subventions prévues.

Concernant le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, **Monsieur Philippe GERMAIN** précise que le travail est en cours pour définir le financement envisagé sur 2023.

**Monsieur Benoît LECERF** apporte une correction sur les libellés des différents volets de la subvention de la DRAC sur l'éducation à l'image page 11 du rapport :

Se substituent aux termes :

*Missions générales autour de l'éducation : 388 700 €*

- *Dont 238 200 € sur l'image :*
  - *Missions autour de l'éducation à l'image : 86 000 € ;*
  - *Actions spécifiques en matière d'éducation à l'image (152 200 €) :*
    - *Ateliers de pratiques artistiques en temps scolaire : 45 500 € ;*
    - *Edition du site UPOPI : 17 000 €*
    - *Coordination régionale Passeurs d'image : 51 700 € ;*
    - *Coordination régionale du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma : 34 000 € ;*
    - *Coordination collège au cinéma dans le Cher : 4 000 € ;*
- *Et 150 500 € sur le livre et la littérature :*
  - *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui : 50 000 €*
  - *Subvention exceptionnelle complémentaire à l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du livre : 30 000 €*
  - *Jeunes en librairie : 70 500 € (produits constatés d'avance 2022)*

Les termes suivants :

- *Missions générales autour de l'éducation à l'image : 86 000 € ;*
- *Actions spécifiques en matière d'éducation à l'image (152 200 €) :*
  - *Coordination régionale Passeurs d'image : 51 700 € ;*
  - *Coordination régionale du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma : 34 000 € ;*
  - *Coordination collège au cinéma dans le Cher : 4000 € ;*
  - *Edition du site UPOPI : 17 000 €*
  - *Ateliers de pratiques artistiques en temps scolaire : 45 500 € ;*

- *Actions spécifiques en matière d'éducation au livre et à la lecture (150 500 €) :*
  - o *Coordination du dispositif Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui : 50 000 €*
  - o *Subvention exceptionnelle complémentaire à l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du livre : 30 000 €*
  - o *Jeunes en librairie : 70 500 € (produits constatés d'avance 2022).*

**Madame Annaïck LE RU** détaille le reste des subventions.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que Ciclic a été approchée dans le cadre de Paris 2024 pour créer un dispositif spécifique autour du sport avec *Upopi*, ainsi qu'un programme de courts-métrages autour de la problématique du sport. Le financement du comité d'organisation sera ainsi fondé sur ces deux axes.

Sera ressorti également un programme qui reprend des images amateurs autour du sport avec l'enregistrement de comédiens qui font des commentaires sportifs sur des images d'archives : *Il va y avoir du sport !*

**Madame Julie GAYET** ajoute que le festival *sport, littérature et cinéma* à l'Institut Lumière de Lyon serait l'occasion de présenter le programme de l'agence.

**Monsieur Benoît LECERF** signale que les subventions de la DRAC figurant au budget prévisionnel sont sous réserve d'examen des demandes de subvention dont toutes n'ont pas été reçus à date.

Il ajoute que le déséquilibre précisé lors du débat d'orientations budgétaires est comblé ici par une diminution de dépenses mais aussi une perspective de recettes qui sera abondée par le résultat de l'année 2022 réaffecté au moment du budget supplémentaire. **Monsieur Benoît LECERF** insiste sur le fait que la DRAC restera attentive à cet équilibre nécessaire.

**Monsieur Philippe GERMAIN** confirme que l'agence travaillera à des solutions avec l'Etat et la Région à l'instar de ce qui avait été engagé en 2019. Ce temps de dialogue est nécessaire pour réfléchir et proposer des solutions.

Il rappelle également que l'agence subit l'inflation, l'augmentation des coûts de personnel, de fluides... Les choses doivent être faites avec méthode et discernement.

**Madame Julie GAYET** confirme que cette période doit être gérée en bonne intelligence et avec discernement.

**Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** tient à réaffirmer la nécessité pour l'agence de travailler avec des partenaires publics pour trouver d'autres ressources que les seules subventions régionales et de l'Etat.

### **Après en avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

**Le conseil d'administration,**

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- D'adopter par chapitre le budget primitif 2023 annexé au présent rapport.

*Votants : 25*

*Pour : 25*

*Annexe3 : Budget primitif 2023*



NOM DU POLE	NATURE DE LA DÉPENSE	LIBELLE DU MATERIEL	QTE	BUDGET
CICLIC ANIMATION	Informatique	station d'animation	2	4 000,00 €
		licence Adobe CC	14	7 200,00 €
		licence Storyboard Pro	3	510,00 €
		licence Harmony	5	1 625,00 €
		Cintiq 24HD Wacom ou actualisé	1	2 300,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>15 635,00 €</b>
	Eclairage	Kit Lumière	1	3 000,00 €
		Réfrigérateur (T6 et réfectoire)	2	1 000,00 €
		Lave vaisselle T2	1	500,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>4 500,00 €</b>
	Prise de vue	Boîtier appareil photo - Canon 5D ou actualisé	1	3 200,00 €
	Objectifs appareil photos	2	1 600,00 €	
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>4 800,00 €</b>	
	<b>TOTAL CICLIC ANIMATION</b>		<b>24 935,00 €</b>	
CICLIC PATRIMOINE	Archivage numérique	Librairie LTO-8 OVERLAND NEOs T24 2 lecteurs LTO-8 avec maintenance librairie LTO8 5 ans avec support et licence ACTIVE CIRCLE 1 an	1	20 000,00 €
			1	4 000,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>24 000,00 €</b>
	Stockage numérique	Onduleur Emerson Liebert PSI	1	1 500,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1 500,00 €</b>
	<b>TOTAL CICLIC PATRIMOINE</b>		<b>25 500,00 €</b>	
CICLIC DIFFUSION	Autres	Climatiseur réversible portable	2	1 300,00 €
	Projection / son	Micros (jeu de 2 + émetteur)	1	1 500,00 €
	Billetterie	Imprimante	1	400,00 €
	Entretien cinémobile	Aspirateur	3	1 200,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>4 400,00 €</b>
	Autres	Remplacement partiel revêtement extérieur Carmet / usure revêtement	1	5 600,00 €
		Véhicule électrique / hybride	1	40 000,00 €
		recharge	1	3 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>48 600,00 €</b>	
	<b>TOTAL CICLIC DIFFUSION</b>		<b>53 000,00 €</b>	
CICLIC EDUCATION	Lumière	Kit Panneaux LED (trépieds, batteries, sac)	2	800,00 €
	Tournage	Unité de tournage	1	4 000,00 €
	Montage	Unité de montage Apple (comprenant adaptateurs + logiciel FCX)	1	4 000,00 €
	Montage	Suite Adobe	2	1 460,00 €
		<b>TOTAL CICLIC EDUCATION</b>		<b>10 260,00 €</b>
INFORMATIQUE ET RESEAU SERVICES SUPPORTS	Bureautique	PC PORTABLE	15	16 200,00 €
		Pandas patch management (fin de garantie en 2023)		6 720,00 €
		Licences Veeam Entreprise (fin de garantie en 2023)		3 600,00 €
	Téléphonie	Renouvellement téléphones	6	2 000,00 €
	Infrastructure réseau	SERVEUR H4	1	66 000,00 €
		Onduleur	1	1 850,00 €
	Bureautique	ADOBE CREATIVE CLOUD	2	720,00 €
		MAILCHIMP	1	2 700,00 €
		FORMSITE	1	2 250,00 €
	<b>TOTAL INFORMATIQUE ET RESEAU</b>		<b>102 040,00 €</b>	
<b>TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>				<b>215 735,00 €</b>

## 5. Mise à jour et actualité du tableau des effectifs

Délibération n° 04-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Un point sur les mouvements de personnel de ces derniers mois est proposé aux administrateurs avec une mise à jour du tableau des effectifs de l'agence.  
La dernière mise à jour date du 6 décembre 2021.

### CONTRAT DE PROJET :

Le contrat de projet pour le poste de coordinateur Jeunes en librairie a été prolongé à compter du 16 juin 2022 jusqu'au 31 juillet 2023.

Le contrat de projet pour le poste de médiateur Cinémobile est prolongé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### TRANSFORMATION DE POSTES :

Il est proposé de renommer le poste de coordinateur nouveau dispositif littéraire en coordinateur actions éducatives et culturelles livre et lecture à voix haute.

### RECRUTEMENT :

Point d'actualité sur les recrutements à l'agence :

- une collaboratrice a été recrutée sur le poste de coordinatrice vie littéraire à compter du 17 janvier 2022 pour une durée d'un an.
- une collaboratrice a été recrutée sur le poste de coordinatrice actions éducatives et culturelles livre et lecture à voix haute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée d'un an.
- un collaborateur a été recruté sur le poste de responsable image à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par le biais d'une mutation.
- une collaboratrice a été recrutée sur le poste de coordinateur économie du livre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée d'un an.

### RENOUVELLEMENT :

Point d'actualité sur les renouvellements des contrats des agents de Ciclic Centre-Val de Loire :

- La coordinatrice vie littéraire a été prolongée le 17 janvier 2023 pour une durée déterminée prenant fin le 16 janvier 2025 ;
- La coordinatrice pratiques et enseignements artistiques a été prolongée le 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée déterminée prenant fin le 31 mai 2023 ;
- La coordinatrice audiovisuel a été prolongée le 19 février 2022 pour une durée déterminée prenant fin le 18 février 2025 ;
- La chargée de communication a été prolongée le 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée déterminée prenant fin le 12 juin 2025.

### POSTES VACANTS :

- Le poste de responsable communication est actuellement vacant et en cours de recrutement.
- Le poste de coordinateur multimédia est toujours vacant, comme évoqué dans le cadre du ROB aucun recrutement n'est prévu avant la fin de l'année 2023.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous propose d'adopter le tableau des effectifs de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique présenté en page suivante ;

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

AU 31 janvier 2023

		Filière	Cadre d'emploi			Temps de travail	A raison de
			Agents non titulaires		Agents titulaires		
			Type de contrat	Date fin de CDD	Référence grade		
Directeur-trice général-e	1	Administrative	CDD 3 ans	13 septembre 2023	administrateur HC	TC	35/35ème
Directeur-trice général-e adjoint-e	2	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
<b>POLE CREATION LIVRE ET IMAGE</b>							
Responsable Création	3	Administrative	CDD 3 ans	31 août 2024	attaché territorial	TC	35/35ème
Responsable Image	4	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice audiovisuel	5	Administrative	CDD 3 ans	18 février 2025	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice émergence	6	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice commissions sélectives	7	Administrative	CDD 2 ans	6 septembre 2023	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Ciclic Animation	8	Administrative	CDI droit public		attaché territorial	TC	35/35ème
Régisseur-euse studio	9	Technique	CDI droit public		technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice diffusion et action culturelle	10	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Responsable Livre	11	Administrative	CDD 2 ans	31 octobre 2024	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice économie du livre	12	Administrative	CDD 1 an	31 août 2023	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice vie littéraire	13	Administrative	CDD 2 ans	16 janvier 2025	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice commissions sélectives	14	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
<b>POLE DIFFUSION</b>							
Responsable diffusion	15	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission programmation	16	Administrative	CDI droit public		attaché territorial	TC	35/35ème
Responsable technique	17	Technique	CDI droit public		technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice exploitation	18	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	19	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise principal	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	20	Technique	x	x	agent de maîtrise principal	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	21	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	22	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	23	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème

		Filière	Cadre d'emploi				Temps de travail	A raison de
			Agents non titulaires		Agents titulaires			
			Type de contrat	Date fin de CDD	Référence grade	Grade		
<b>POLE EDUCATION</b>								
Responsable Education	24	Administrative	x	x		attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Pratiques et enseignements artistiques	25	Administrative	CDI droit public			attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Actions éducatives et culturelles	26	Administrative	CDD 3 ans	31 janvier 2023		attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice pratiques et enseignements artistiques	27	Administrative	CDI droit public			rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice pratiques et enseignements artistiques	28	Administrative	CDD 1 an	31 mai 2023		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice actions éducatives et culturelles Cinéma	29	Administrative	CDD 2 ans	8 mars 2023		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice actions éducatives et culturelles Livre	30	Administrative	CDI droit public			rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice actions culturelles livre et lecture à voix haute	31	Administrative	CDD 1 an	28 février 2023		rédacteur territorial	TC	35/35ème
<b>POLE PATRIMOINE</b>								
Responsable Patrimoine	32	Administrative	CDD 3 ans	17 juin 2024		attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice technique des archives	33	Technique	x	x		technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Chargé-e de collecte et de valorisation	34	Administrative	CDI droit public			rédacteur territorial	TC	35/35ème
Documentaliste	35	Culturelle	x	x		assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Assistant-e administratif	36	Administrative	x	x		adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème
<b>FONCTIONS SUPPORT</b>								
Responsable information et communication	37	Administrative				Poste vacant / attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de communication	38	Administrative	x	x		rédacteur principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice édition	39	Technique	x	x		technicien principal de 1ère classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice multimédia	40	Technique				Poste vacant / technicien territorial	TC	35/35ème
Responsable affaires générales	41	Administrative	x	x		attaché principal	TC	35/35ème
Coordinateur-trice ressources humaines	42	Administrative	CDD 3 ans	12 mars 2023		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Chargé-e d'administration	43	Administrative	CDD 3 ans	12 juin 2025		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Assistant-e administratif accueil / standard	44	Administrative	x	x		adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Assistant-e administratif	45	Administrative	x	x		adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème

**POSTE GELE**

Coordinateur-trice site et réseaux professionnels	Administrative						TC	35/35ème
---	----------------	--	--	--	--	--	----	----------

**CONTRATS DE PROJET**

Coordinateur-trice animation filières livre et image	Administrative	CDD	2 décembre 2023			attaché territorial	TC	35/35ème
Médiateur-trice Cinémobile	Administrative	CDD	31 décembre 2023			rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice Jeunes en librairie	Administrative	CDD	31 juillet 2023			rédacteur territorial	TC	35/35ème

**CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Non pourvu								
------------	--	--	--	--	--	--	--	--

**Madame Annaïck LE RU** précise que la dernière délibération date de décembre 2021. Elle présente les différents postes de l'agence.

### **Après en avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### **Le conseil d'administration,**

#### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- D'adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Votants : 25

Pour : 25

## **6. Récapitulatif des marchés passés en 2022**

Acte n°01-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

L'agence Ciclic Centre-Val de Loire est un pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. À ce titre, l'agence est soumise aux règles de la commande publique.

Il s'agit ici de présenter, pour information, un récapitulatif des marchés publics passés en 2022.

Intitulé	Titulaire	Montant du marché TTC	Durée du marché
Fourniture et retrait de livres dans le département du Cher – lot n°1	La Plume du Sarthate	Remise de 5 % sur les prix du marché, avec un maximum de 6 000 HT	12 mois reconductibles une fois
Fourniture et retrait de livres dans le département de l'Eure-et-Loir – lot n°2	L'Esperluette	Remise de 5 % sur les prix du marché, avec un maximum de 13 000 € HT	12 mois reconductibles une fois
Fourniture et retrait de livres dans le département de l'Indre – lot n°3	Déclaré sans suite	/	/
Fourniture et retrait de livres dans le département de l'Indre-et-Loire – lot n°4	La Boite à Livres	Remise de 9 % sur les prix du marché, avec un maximum de 30 000 € HT	12 mois reconductibles une fois
Fourniture et retrait de livres dans le département du Loir-et-Cher – lot °5	Sans suite	/	/
Fourniture et retrait de livres dans le département du Loiret – lot n°6	Les Temps Modernes	Remise de 5 % sur les prix du marché, avec un maximum de 15 000 € HT	12 mois reconductibles une fois
Prestations de services en assurance – Responsabilité civile, dommages aux biens et flotte automobile.	MAIF	Prime annuelle de 11 474,46 € TTC	5 ans

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise que le marché des livres correspond aux dispositifs *lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui*.

#### **Le conseil d'administration,**

- **Prend acte** du récapitulatif des marchés passés en 2022, présenté ci-dessus.

Votants : /

## 7. Convention financière 2023 avec la Région Centre-Val de Loire

Acte n°02-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

L'article 6 des statuts de l'agence précise notamment qu'une convention d'application annuelle entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence établit le programme d'activité de l'agence pour l'année considérée, et détermine les moyens financiers que la Région Centre-Val de Loire alloue à l'agence pour la même année.

Une convention triennale d'objectifs 2021-2023 a été signée en 2021 entre la Région Centre-Val de Loire, l'Etat et l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique. Cette convention avait été soumise pour information aux administrateurs de l'agence.

Il s'agit ici de présenter au conseil d'administration la convention financière annuelle pour l'année 2023 entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence Ciclic.

Outre un rappel des orientations stratégiques de l'agence dans le cadre du programme stratégique de l'établissement, cette convention précise le montant des subventions de fonctionnement et d'investissement octroyées par la collectivité.

Cette convention a été soumise au vote de l'assemblée régionale le 20 janvier 2023.

### Fonctionnement

Les subventions inscrites au titre du budget régional s'élèvent à 2 672 500 € (dont 50 000 € pour l'animation des filières image et livre).



À noter la subvention en nature apportée par la Région Centre-Val de Loire pour la connexion au réseau régional pour la fourniture d'internet et la prestation d'hébergement assurées par le GIP RECIA (coût estimé : 54 000 € TTC).

### Investissement

Les subventions d'investissement inscrites au titre du budget régional sont les suivantes :

- programme « soutien à la création image » : 1 500 000 €.
- programme équipement de l'agence : 80 000 € incluant un complément de 50 000 € compte tenu de la nécessité pour l'agence de renouveler son matériel informatique et réseau ainsi qu'un véhicule de sa flotte automobile.

Soit un total de 1 580 000 €

Je vous prie de trouver annexée ci-après, pour information, la convention d'application annuelle 2023 entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence.

### **Le conseil d'administration,**

- **Prend acte** de la convention financière 2023 passée avec la Région Centre-Val de Loire et jointe en annexe.

Votants : /

**Monsieur Philippe GERMAIN** souligne l'effort de la Région Centre-Val de Loire qui a augmenté depuis 2022 son fonds de soutien à la création.

**Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** rappelle que cette convention a été votée par la Région le 20 janvier 2023.

**Madame Maud BRUN** rajoute que la Région a également augmenté sa dotation sur le COM TV, montrant un effort complémentaire sur les industries créatives, via le contrat d'objectifs et de moyens avec les trois télévisions locales.

**Monsieur Philippe GERMAIN** confirme que ce contrat est une vraie réussite, mettant en place un réel dynamisme.

*Annexe 4 : Convention financière 2023 avec la Région Centre-Val de Loire*

## 8. Information sur la vente de biens mobiliers

Avec l'arrivée du nouveau Cinémobile, l'ancien tracteur et la semi-remorque ont été mis en vente.

Dans ce cadre, le tracteur a fait l'objet d'une proposition de reprise de la société Sodimavi à hauteur de 4 000 €, ce qui est accepté par l'agence.

La semi-remorque n'est à ce jour pas encore vendue mais l'agence a reçu une proposition écrite d'achat de la part d'une personne privée.

D'autres collectivités et structures étaient également intéressées sans pour autant avoir fait une offre.

La consultation va ainsi se poursuivre afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'offre supplémentaire. Une négociation sera également faite avec l'acheteur potentiel.

**Monsieur Philippe GERMAIN** reprend les trois offres d'achat pour la remorque :

- La Ville de Salbris avec pour projet d'installer la remorque sur la place du village pour en faire un lieu culturel.
- Une structure en Tunisie, pour un projet de cinéma itinérant sur des territoires éloignés de la culture.
- Un magicien français souhaitant faire des spectacles itinérants avec la remorque.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que le projet de Salbris était intéressant, mais Monsieur le Maire ne souhaite plus postuler.

Les deux offres restantes sont en cours d'étude. La structure de Tunisie s'aligne sur le prix demandé de 40 000 € et le magicien demande une réduction.

**Monsieur Philippe GERMAIN** tiendra les administrateurs informés. Il ajoute que selon lui, l'aspect financier ne doit pas être le seul critère à retenir.

**Madame Cécile LESTRADE** considère en tout état de cause que la mise en place d'un projet culturel sur des territoires retirés en Tunisie est intéressant en soi.

## 9. Information sur la présence de Ciclic dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux

Acte n°03-2023

**Vu** la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 en date du 6 août 2019 ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Dans le cadre de ses missions, l'agence est amenée à travailler dans le cadre de réseaux professionnels régionaux, nationaux ou internationaux.

Fin avril 2022, la FIAF, fédération internationale des archives de films, a acté l'adhésion de Ciclic à l'occasion de son assemblée générale annuelle. C'est la reconnaissance du travail accompli par l'agence depuis 2006 sur le patrimoine filmé mais aussi une opportunité pour l'agence de poursuivre son ouverture à l'international. Il nous semblait important de partager cette information avec les administrateurs.

En effet, ces réseaux professionnels permettent d'une part d'inscrire nos actions dans une autre dimension et d'autre part de faire bénéficier les collaborateurs de l'agence de ressources développées par ces réseaux tout en partageant leur savoir-faire et le projet porté par l'agence.

C'est en raison de son importance dans la réussite du projet de l'agence qu'il est utile que cette présence dans les réseaux professionnels soit partagée avec les administrateurs.

<b>Affaires générales</b>				
<b>Approlys Centr'achats</b>	Groupement d'intérêt public	Régionale	Membre	50 €
<b>Comité National de Liaison des EPCC</b>	Association	Nationale	Adhérent	2 000 €
<b>GIP Récia</b>	Groupement d'intérêt public	Régionale	Membre	1 000 €

<b>Patrimoine</b>				
<b>Diazinteregio</b>	Association	Nationale	Fondateur, Administrateur	1 800 €
<b>Fédération des cinémathèques et archives du film de France (FCAFF)</b>	Association	Nationale	Adhérent	160 €
<b>Fédération internationale des archives de films (FIAF)</b>	Association	Internationale	Membre associé	1 850 €
<b>Inedits</b>	Association	Européenne	Administrateur	220 €
<b>Professionnels de l'image et des archives de la Francophonie (PIAF)</b>	Association	Nationale	Adhérent	100 €

Création Image				
Association française de cinéma d'animation (AFCA)	Association	Nationale	Membre du CA réélection en mai 2022 pour 2 ans	150 €
Ecoprod	Association	Nationale	Adhérent	2 500 €
CineRegio (réseau de fonds d'aide régionaux européens)	Association	Européenne	Adhérent	3 000 €
NEF Animation (plateforme professionnelle francophone)	Association	Internationale	Adhérent	200 €
Vendôme Association	Association	Locale	Adhérent	75 €
Création Livre				
Fédération des maisons d'écrivains	Fédération	Nationale	Adhérent	100 €
Relief (réseau des manifestations littéraires)	Fédération	Nationale	Adhérent	25 €

Diffusion - exploitation				
Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID)	Association	Nationale	Adhérent	140 €
Agence nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC)	Association	Nationale	Adhérent	100*2 (2 circuits)
Association français des cinémas d'art et d'essai (AFCAE)	Association	Nationale	Adhérent	885 € % de la subvention art et essai
Association nationale des cinéma itinérants (ANCI)	Association	Nationale	Administrateur	200€ (2 circuits)
Agence du court métrage	Association	Nationale	Administrateur	80 €
Cinémathèque du documentaire	GIP	Nationale	Adhérent	100€ (à interroger pour 2023)
Images en bibliothèques	Association	Nationale	Administrateur	110 €

Education				
Association nationale Passeurs d'images	CNC	Nationale	Adhérent	100 €
Comité éditorial Ma classe au cinéma (Ecole et cinéma / Collège au cinéma / Lycéens et apprentis au cinéma)	CNC	Nationale	Membre	/
ECFA - Europeans Children's Film Association	Association	Européenne	Adhérent	250 €
Instance de programmation nationale Lycéens et apprentis au cinéma	CNC	Nationale	Membre	/
Réseau national des pôles régionaux d'éducation aux images	Réseau national	Nationale	Membre	En cours - Montant à déterminer

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise qu'il lui semble utile d'indiquer aux membres du conseil d'administration quelle est la présence de Ciclic au sein des réseaux professionnels.

Le Comité National de Liaison des EPCC est important pour l'agence. Il regroupe entre 80 et 100 EPCC sur le territoire national. Les EPCC sont assez récents, le comité de liaison crée donc de la jurisprudence et permet une réflexion au sein du réseau sur des modalités de mise en œuvre.

Au niveau du patrimoine, la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) regroupe toutes les archives au niveau européen, voire mondial.

**Monsieur Philippe GERMAIN** cite également Cine-Regio qui est le regroupement des différents fonds de soutien sur le cinéma audiovisuel au niveau européen, ainsi que la fédération des maisons d'écrivains (Ciclic est adhérente et non administratrice).

**Madame Cécile LESTRADE** demande ce que cela apporte d'être adhérent à l'ACID ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond que cela permet d'être présent dans la diffusion du cinéma indépendant et de prendre part au niveau national à la réflexion autour des films indépendants qui sont aussi les films les plus fragiles.

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise que ce qui est important avec ce point d'information c'est aussi de montrer que l'on ne travaille pas tout seul et que l'on est inscrit dans un réseau important.

**Madame Cécile CAILLOU-ROBERT** s'interroge sur le comité national de liaison des EPCC dont la cotisation paraît élevée.

**Monsieur Philippe GERMAIN** répond que le comité apporte un vrai travail d'accompagnement autour de la coopération : c'est de l'ingénierie, ce sont des formations, de la veille juridique, la mise en place d'outils de travail et de compréhension... Le Comité contribue également au travail sur les statuts, il propose des foires aux questions pour les salariés... Le service est à la hauteur des 2 000 €.

**Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute en complément du tableau transmis que Ciclic est pôle régional d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel. Ciclic structure sur le territoire tous les dispositifs en et hors temps scolaires. Aujourd'hui, l'ensemble des pôles régionaux présents en France viennent de créer une association au niveau national dont Ciclic est devenue membre. Cette association dialogue avec le ministère de la culture et le CNC.

**Madame Delphine BENASSY** demande comment la représentation est organisée au niveau de l'équipe de l'agence ?

**Madame Annaïck LE RU** précise que les suivis sont assurés par les chefs de service.

**Madame Michèle PREVOST-MAUNOURY** ne voit pas figurer la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL) dans la liste ?

**Monsieur Philippe GERMAIN** précise que l'agence a été adhérente mais il y a mis fin. L'adhésion, d'une part était chère (7 500 €), et d'autre part, en tant que directeur, **Monsieur Philippe GERMAIN** avait des questionnements sur le fonctionnement de la FILL. Un investissement important de l'agence avait été fait sur les statuts, le fonctionnement de la fédération, et le service rendu ne s'avérait pas être à la hauteur de cet investissement. Il a donc souhaité se retirer. Cela n'empêche pas de coopérer avec les autres structures régionales du livre.

**Madame Michèle PREVOST-MAUNOURY** insiste sur l'apport que pourrait amener cette structure malgré tout.

#### **Le conseil d'administration,**

- **Prend acte** de l'information sur la présence de Ciclic dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux.

Votants : /

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 06 juin prochain.

La séance est levée à 17h00.

La Présidente de la séance,

Le secrétaire de séance,

Julie GAYET

Jean-Yves DE LEPINAY